

# REGLEMENT

## DISPOSITIF D'AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE, DE VELOS FAMILIAUX OU VELOS CARGOS ET DE VELOS ADAPTES AUX PERSONNES EN SITUATION DE DEFICIENCES

### Conditions d'éligibilité

- Une seule subvention par foyer pour une durée de 5 ans.
- Être majeur et résider sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération.
- Les aides seront satisfaites selon l'ordre d'arrivée des demandes et dans la limite des crédits budgétaires de l'année en cours réservés à cette opération.
- Seuls les Vélos à Assistance Electrique neufs d'un montant inférieur ou égal à 1 800 € TTC et les Vélos à Assistance Electrique d'occasion d'un montant inférieur ou égal à 1 200 € TTC pourront bénéficier de l'aide.
- Le marquage anti-vol et les accessoires n'entrent pas dans les montants TTC.
- Le bénéficiaire ne pourra pas revendre le vélo dans les 3 ans suivants l'attribution de l'aide.
- **Acheter son VAE neuf ou d'occasion chez un vélociste partenaire :**

Arcade	Parc Eco 85	La Roche-sur-Yon
Bernaudeau Cycles	Rue du Clair Bocage	Mouilleron-Le- Captif
Décathlon	Rue Y. Rabin	La Roche-sur-Yon
Feu Vert	C.c Les Flâneries	La Roche-sur-Yon
Feu Vert	Sud Avenue	La Roche-sur-Yon
Intersport	C.c Les Flâneries	La Roche-sur-Yon
Loc And Go	59 impasse Ampère	La Roche sur Yon
Mondo Vélo	Sud Avenue	La Roche-sur-Yon
Roule Energie	Zone la Tignonnaière	Aubigny-Les Clouzeaux
Norauto	C.c Hyper U	La Roche sur Yon
Giant	Rue Y. Rabin	La Roche sur Yon
- Le bénéficiaire devra fournir les pièces justificatives suivantes
  - L'original de la facture acquittée d'achat du VAE neuf ou occasion à son nom propre et avec l'adresse du magasin,
  - Certificat d'homologation du vélo (document remis avec la facture par le vélociste)
  - Un justificatif de domicile au nom du demandeur datant de moins de 3 mois,
  - Un RIB au nom et adresse de la demande
  - Une attestation de l'employeur pour les salariés d'une entreprise adhérente du PDIE

## Détails des aides

- **VAE neufs** : Le plafond d'éligibilité des VAE neufs est fixé à 1 800 € TTC (le coût du marquage anti-vol et les accessoires n'entrent pas dans ce montant de 1800 € TTC). L'aide forfaitaire est de 100 € majorée à 200 € pour les salariés des structures membres du PDIE (Plan de Déplacement Inter-entreprises).
- **VAE d'occasions** : le plafond d'éligibilité est fixé à 1 200 € TTC (le coût du marquage anti-vol et accessoires n'entrent pas dans ce montant de 1 200 €) sous réserve d'achat chez un des vélocistes partenaires de l'Agglomération. L'aide forfaitaire est de 50 €, majorée à 100 € pour les salariés des structures membres du PDIE (Plan de Déplacement Inter-entreprises.)
- **Vélos familiaux ou vélos cargos** : L'ouverture du dispositif aux vélos spéciaux (bi- porteurs ou triporteurs), à assistance électrique ou non, doit permettre de faire émerger de nouvelles formes de mobilité pour les familles ainsi que pour les professionnels établis sous forme d'entreprise individuelle, utilisant un vélo de charge comme outil professionnel. Ces vélos à 2 roues (bi porteurs ou 3 roues triporteurs), permettent de transporter aussi bien des enfants que des courses ou des charges. La subvention est fixée à 20% du prix d'achat TTC du vélo dans la limite de 400 € pour un vélo neuf et 200 € pour un vélo d'occasion.
- **Vélos adaptés aux personnes en situation de déficiences** : L'ouverture du dispositif aux tricycles, tandems, handbikes, vélos pousseurs (motorisés ou non) à adapter sur des fauteuils roulants. Les conditions d'octroi de la subvention sont :
  - Être Agglo yonnais, à partir de 6 ans pour les enfants, avoir une prescription médicale et/ou l'avis d'un ergothérapeute ou
  - Être une structure associative dont l'objet social est l'accueil ou la résidence de personnes en situation de déficiences. Le coût de ces appareils est élevé. Il peut être en partie pris en charge par des organismes tels que la CPAM, la MDPH, les mutuelles ou les comités d'entreprises. Il est proposé d'intervenir en finançant 80% du reste à charge dans la limite de 400€ pour un vélo neuf et 200€ pour un vélo d'occasion.
- **KITS d'électrification de vélo** : L'aide forfaitaire est de 50 €, majorée à 100€ pour les salariés des structures membres du PDIE (Plan de Déplacement Inter-entreprises), Les kits d'électrification doivent être installés par un vélociste agréé partenaire de l'Agglomération

## Modalités pratiques

Le bénéficiaire remplit le formulaire sur le site Internet, fournit les pièces justificatives et accepte les conditions générales du présent règlement.

Formulaire en ligne ; [https://www.espace-citoyens.net/larochesuryon/espace-citoyens/Demande/NouvelleDemande/MOB\\_STAT/SUBVENTION](https://www.espace-citoyens.net/larochesuryon/espace-citoyens/Demande/NouvelleDemande/MOB_STAT/SUBVENTION)

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter la direction des Transports et Mobilités Durables : 02 72 78 11 03